

GARANTIE RESTREINTE

pour les systèmes bi-bloc MRCOOL de la série DIY de 4^{ème} génération (zone unique et multizone)

Unités de traitement d'air : DIY-09-HP-WMAH-230C25, DIY-12-HP-WMAH-115C25, DIY-12-HP-WMAH-230C25, DIY-18-HP-WMAH-230C25, DIY-24-HP-WMAH-230C25, DIY-36-HP-WMAH-230C25, DIYCASSETTE09HP-230C25, DIYCASSETTE12HP-230C25, DIYCASSETTE18HP-230C25
Condenseurs : DIY-12-HP-C-115C25, DIY-18-HP-C-230C25, DIY-24-HP-C-230C25, DIY-36-HP-C-230C25, DIY-MULTI2-18HP230C, DIY-MULTI3-27HP230C, DIY-MULTI4-36HP230C, DIY-MULTI5-48HP230C

Modèles :

Le distributeur MrCool (ci-après dénommé « Société ») assure la garantie de ce produit contre toute défaillance matérielle ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien, tel que décrit ci-dessous. Toutes les périodes de garantie commencent à la date d'installation initiale. Si la date ne peut être vérifiée, la période de garantie commence cent vingt (120) jours à compter de la date de fabrication. L'unité est livrée avec une garantie standard de 5 ans sur les pièces et 7 ans pour le compresseur et est disponible avec une garantie limitée à vie sur le compresseur uniquement sous certaines conditions/exigences. La garantie à vie limitée du compresseur et la garantie de remplacement de l'unité de 7 ans couvrent l'unité UNIQUEMENT en cas de défaillance du compresseur. Pour bénéficier de la garantie à vie limitée du compresseur, l'unité doit être enregistrée à l'adresse Web ci-dessous dans un délai de 60 jours à compter de la date d'installation et le propriétaire initial enregistré doit également s'abonner au programme MrCool Care dans un délai de 4 mois à compter de la date d'installation, qui comporte des frais semestriels à la charge du propriétaire. Le programme MrCool Care est conçu pour fournir au propriétaire un kit de nettoyage pour entretenir/nettoyer l'unité à intervalles réguliers (deux fois par an) dans le cadre d'un entretien préventif afin de garantir le bon fonctionnement de l'unité tout au long de sa durée de vie. En cas de défaillance du compresseur au cours des 7 premières années, vérifiée à l'aide d'un test de diagnostic effectué par un technicien HVAC certifié (et dont la preuve peut être fournie à MrCool), et si les autres stipulations/exigences énumérées ci-dessous sont respectées, cette garantie couvrira le remplacement d'une unité complète (matériel uniquement). En cas de défaillance du compresseur après la période initiale de 7 ans, la garantie limitée à vie du compresseur couvrira le coût d'un compresseur de remplacement (matériel uniquement). Cette garantie ne couvre pas les frais encourus pour diagnostiquer ou remplacer l'équipement. Si le propriétaire initial ne procède pas à l'enregistrement de l'unité, la garantie est automatiquement fixée à 5 ans pour les pièces et 7 ans pour le compresseur. Pour bénéficier de la garantie à vie limitée du compresseur, le produit doit être enregistré par le propriétaire initial et il doit adhérer au programme MrCool Care à l'adresse suivante :

Enregistrement du produit : <https://mrcool.com/warranty/>

Stipulations/exigences pour la garantie à vie limitée :

- Le propriétaire initial enregistré doit adhérer au programme MrCool Care, qui expédie automatiquement au propriétaire un kit de nettoyage pour nettoyer les serpentins du condenseur (tous les 6 mois), moyennant des frais symboliques semestriels.
- Le propriétaire initial doit enregistrer l'unité à l'adresse Web figurant ci-dessus.
- Une installation conforme : la garantie à vie limitée ne s'applique qu'aux systèmes installés conformément aux instructions d'installation*, et en respectant tous les codes et permis électriques applicables.
*La garantie des unités de la série DIY ne requiert pas que l'entrepreneur HVAC soit certifié ou agréé par l'État. (Vérifiez toujours vos lois locales).
- La présente garantie ne s'applique qu'aux produits maintenus à leur adresse d'installation initiale.
- Les pièces défectueuses doivent être retournées au distributeur par l'intermédiaire d'un fournisseur de services enregistré afin d'obtenir le crédit.
- La présente garantie n'est pas transférable et est attribuée au propriétaire initial et enregistré dont le nom figure dans l'enregistrement du produit.
- En cas de défaillance du compresseur, un technicien HVAC certifié doit effectuer un diagnostic pour confirmer (le client est tenu de couvrir tous les coûts associés au diagnostic ou aux tests). Une preuve de ce diagnostic (ex : facture) doit pouvoir être envoyée à MrCool à des fins de vérification si nécessaire.

LIMITES DES GARANTIES : TOUTES LES GARANTIES ET/OU CONDITIONS TACITES (NOTAMMENT LES GARANTIES OU CONDITIONS TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UNE UTILISATION OU UN USAGE PARTICULIER) SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. CERTAINS ÉTATS OU PROVINCES N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS DE DURÉE D'UNE GARANTIE OU CONDITION TACITE, DE SORTE QUE LES DISPOSITIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOTRE CAS. LES GARANTIES EXPRESSES ÉNONCÉES DANS LA PRÉSENTE GARANTIE SONT EXCLUSIVES ET NE PEUVENT ÊTRE MODIFIÉES, ÉTENDUES OU MODIFIÉES PAR UN DISTRIBUTEUR, UN REVENDEUR OU TOUTE AUTRE PERSONNE, QUELLE QU'ELLE SOIT.

LA PRÉSENTE GARANTIE NE COUVRE AUCUN DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

1. Les frais de main-d'œuvre ou encourus lors du diagnostic, de la réparation, de l'enlèvement, de l'installation, de l'expédition, de l'entretien ou de la manutention de pièces défectueuses, de rechange ou de nouvelles unités.
2. L'entretien régulier tel que décrit dans le manuel d'installation et/ou le manuel utilisateur, incluant, mais sans s'y limiter, le nettoyage et/ou le remplacement des filtres, et la lubrification.
3. Toute défaillance, réparation ou tout dommage résultant d'une installation défectueuse, d'une mauvaise application, d'une utilisation abusive, d'un entretien inapproprié, d'une modification non autorisée ou d'un mauvais fonctionnement.
4. L'impossibilité de démarrer en raison de problèmes de tension, de fusibles grillés, de disjoncteurs ouverts ou de dommages dus à l'insuffisance ou à l'interruption du service électrique.
5. Toute défaillance ou tout dommage dû à des inondations, du vent, un incendie, la foudre, des accidents, un environnement corrosif (rouille, etc.) ou d'autres conditions indépendantes de la volonté de la Société.
6. Toute pièce non fournie ou conçue par la Société, ou tout dommage résultant de son utilisation.
7. Tout produit installé en dehors des États-Unis et du Canada.
8. Le coût de l'électricité ou du carburant, ou l'augmentation du coût de l'électricité ou du carburant pour quelque raison que ce soit, notamment l'utilisation accrue ou inhabituelle d'un chauffage électrique d'appoint.
9. Tout coût de remplacement, de remplissage ou d'élimination du réfrigérant, incluant le coût du réfrigérant.
10. Tout dommage matériel ou financier particulier, indirect ou consécutif, de quelque nature que ce soit. Certains États ou provinces n'autorisent pas l'exclusion des dommages accessoires ou indirects, de sorte que la limitation ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous.

Pour connaître les exclusions de garantie supplémentaires, consultez le site www.MrCool.com.

La présente garantie vous confère des droits légaux bien précis, et vous pouvez également bénéficier d'autres droits, qui varient selon les États ou les provinces. Dans le cas où les lois d'un état ou d'une province particulière contredisent les dispositions de ce programme de garantie, le programme de garantie sera interprété conformément aux dites lois. Pour tout entretien ou réparation sous garantie, contactez votre installateur. Vous trouverez le nom de l'installateur sur l'équipement ou sur votre manuel d'utilisation. Complétez l'enregistrement du produit en ligne à l'adresse Web ci-dessus.

*Le propriétaire initial enregistré doit adhérer au programme MrCool Care chaque année afin de pouvoir bénéficier de la garantie de remplacement complet de l'unité pendant 7 ans en cas de défaillance du compresseur et de la garantie de remplacement du compresseur à vie.